



**Economie et  
proximité  
Fiche 1.2**

**Agir sur le foncier  
économique pour permettre  
l'installation et la transmission  
d'activités**

**Objectifs**

Dynamiser « les espaces économiques » (terrains agricoles, locaux commerciaux, ...) permettra de renforcer l'attractivité du territoire tout en permettant l'installation et la transmission d'activités économiques et agricoles.

De plus, ces opérations permettront de dynamiser les centres-bourgs et de faire du lien entre l'intérieur et l'extérieur de nos villages.

- Recenser et valoriser l'immobilier d'entreprise et économique vacant
- Protéger et dynamiser le foncier agricole

**Bénéficiaires**

- Les collectivités territoriales (communes, communautés de communes, syndicats, ...)
- Les chambres consulaires
- Les associations loi 1901
- Les professionnels et leurs organisations

## Conditions d'éligibilité

- Ne pas avoir engagé son projet (signature d'un devis, ...)
- Le projet doit bénéficier au territoire du Cœur Entre-deux-mers (voir carte)

## Conditions de sélection

- Avoir l'avis favorable du comité de programmation
- Satisfaire aux critères de sélection (impact sur l'emploi, l'environnement, le territoire, l'innovation et le partenariat)

## Quelques idées ...

### **Agir sur l'immobilier d'entreprise et économique**

- Recensement et actions de valorisation et d'animation
- Etudes sur les possibilités d'installation et de développement

### **Protéger et dynamiser le foncier agricole**

- Tests à l'activité et à la découverte agricole
- Sensibiliser les propriétaires fonciers
- Remise en production d'espaces agricoles

## Vous avez une idée, un projet, contactez-nous !

Richard REY

Animateur du programme LEADER

20<sup>bis</sup> Grand Rue – 33 760 TARGON

05 56 23 95 17

[leader@coeurentre2mers.com](mailto:leader@coeurentre2mers.com)



UNION EUROPÉENNE



PÔLE TERRITORIAL  
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS  
PROGRAMME LEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales